



DIRAP

Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles en Vexin

Association 1901 enregistrée en préfecture du Val d'Oise n°W953001208

Siège social : Mairie 95810 Epiais Rhus

Adresse postale : Dirap 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Site : <http://dirap.org> e mail : dirap@dirap.org

Ableiges, le 15 janvier 2012

RECOURS de la DIRAP contre l'Arrêté du 15 novembre de la Ministre de l'Ecologie et du Transport.

Lors de l'enquête publique les populations et les élus du Val d'Oise et du Vexin se sont largement opposés au relèvement des trajectoires des avions en phase d'approche vers l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle car cette modification implique le transfert des nuisances sonores et de la pollution au lieu de réduire celles-ci pour toutes les populations.

Malgré plus de 4000 avis défavorables lors de l'enquête publique, dont plus de 1900 exprimés par les populations du Vexin ;

Malgré 1900 lettres envoyées par les habitants du Vexin à la ministre qui n'a même pas daigné y répondre ;

Malgré la réserve de la commission d'enquête publique, qui demandait une modification du projet et une nouvelle consultation publique ;

S'appuyant sur une décision de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Roissy CDG prise dans des conditions plus que contestables ;

La ministre de l'Ecologie et des transports, Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, a signé le 15 novembre 2011 l'arrêté portant modification du dispositif de la circulation aérienne en région parisienne permettant la mise en œuvre dès le 17 novembre du relèvement des altitudes de survol.

La DIRAP, prenant acte de cette décision, a décidé d'attaquer cet arrêté auprès du Conseil d'Etat de façon à le faire annuler et a mandaté pour cela le cabinet d'avocat Huglo-Lepage qui a déposé un recours ce 13 janvier.

La DIRAP a déjà fait annuler un arrêté du ministre du transport par le Conseil d'Etat en 2003 (« arrêté autorisant les avions de 45 tonnes sur l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin »).

Cette fois encore, l'objectif est de faire prendre les décisions politiques nécessaires pour réellement soulager rapidement toutes les populations subissant les nuisances :

- la suppression des vols de nuit de 23h à 7h,
- la suppression rapide des avions les plus bruyants,
- la mise en place de la descente continue à partir de 1800 mètres au minimum,

Jean-Marc BUTEUX
Président DIRAP